

23 MARS 2026



**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 20 mars 2026**

**Date de la
convocation**
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Réf : 2026_0008

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le

23 MAR. 2026

L'an 2026 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, PINGITORE Clémence, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Secrétaire de séance : Baptiste GAUTHIER

Election du maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Antoine GANGNERON, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Monsieur Antoine GANGNERON sollicite deux volontaires comme assesseurs : Gérard POISSON et Clémence PINGITORE acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Antoine GANGNERON demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Antoine GANGNERON propose la candidature de Monsieur Aurélien LAUNAY.

Monsieur Antoine GANGNERON enregistre la candidature de Monsieur Aurélien LAUNAY et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur Antoine GANGNERON proclame :

- Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Le nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 15

- Majorité requise : 8

A obtenu :

Monsieur Aurélien LAUNAY : 15 – quinze voix

Monsieur Aurélien LAUNAY ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Aurélien LAUNAY prend la présidence et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 24 MAR. 2026